

Cahier des charges Label Eco Epreuve FFM

Obligations

- L'organisateur fait des annonces au micro rappelant les consignes à respecter en matière d'environnement
- L'organisateur affiche au niveau de l'affichage des résultats un panneau de format A3 rappelant aux pilotes les consignes à respecter en matière d'environnement
- L'organisateur privilégie les modes de communication par internet et informatique
- L'organisateur procède au réglage de la sonorisation et prévoit un nombre de hauts parleurs permettant d'équilibrer les sources sonores. Par ailleurs, l'organisateur tient compte de la direction des vents et de la présence d'habitations pour définir l'implantation des hauts parleurs
- L'organisateur installe des panneaux de direction le plus en amont possible pour éviter au public les détours inutiles
- L'organisateur impose aux participants l'usage de tapis environnementaux conformes aux dispositions du code de l'environnement FFM, dont les données techniques minimum sont :
 - Dimensions : 160 cm x 100 cm minimum
 - Capacité d'absorption : 1 litre minimum
 - Epaisseur : de 5 à 7 mm minimum
- L'organisateur consigne tous les gobelets utilisés dans le cadre de la vente de boisson
- L'organisateur met à disposition des bacs étanches de récupération d'huiles usagées
- L'organisateur assure le ramassage régulier des poubelles afin d'éviter leurs débordements
- L'organisateur distribue un sac poubelle à chaque pilote et à leurs accompagnateurs
- L'organisateur s'engage à mettre en place des cendriers à intervalle régulier sur le lieu de la manifestation

Recommandations

- L'organisateur utilise comme support de communication du papier recyclé
- L'organisateur propose un système de covoiturage par la mise en place d'un forum sur le site internet
- L'organisateur met en place un système de navette entre les points d'arrivées des transports publics et le lieu de la manifestation et dans le cadre d'enduros et de trials entre les différentes zones ou spéciales
- L'organisateur ne fournit que des serviettes et couverts en matière recyclée et / ou biodégradables
- L'organisateur met en place le tri sélectif des déchets, à intervalle régulier et accompagnés de panneaux explicatifs
- L'organisateur met en place une aire de lavage pour les machines
- Autres actions développées par l'organisateur